

L'ATELIER D'ÉCRITURE POUR DÉBUTANTS « 1, 2, 3 PARTEZ ! »

SAISON 2022-2023

Atelier mensuel d'écriture créative pour adultes

DESSCRIPTIF

Vous avez envie de vous inscrire à un atelier d'écriture mais vous n'osez pas parce que vous ne vous en sentez pas capable ou parce que vous avez peur de vous retrouver avec des personnes bien plus aguerries que vous ?

Cet atelier « **spécial débutants** » est fait pour vous, si vous n'avez jamais – ou très peu – expérimenté les ateliers d'écriture.

Un « cocon d'écriture » pour explorer en douceur, au gré des mois et des saisons, sans vous mettre trop de pression, des espaces imaginaires, poétiques, autobiographiques etc. Embarquez, laissez-vous guider et 1, 2, 3... partez !

ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, consultante en écriture, animatrice d'ateliers d'écriture – <http://www.atout-écriture.fr>

OÙ ? QUAND ?

1 vendredi par mois environ de 10 h à 12h30 au Papyrus 102 rue Lamartine à Villefranche (derrière la gare) : **21 octobre, 25 novembre, 2 décembre 2022 + 3 février, 10 mars, 28 avril, 26 mai, 16 juin 2023.**

PRÉREQUIS

Pour adultes débutants. 8 participants maximum.

À NOTER !

Engagement pour les 8 séances. Aucune séance manquée ne sera transmise ni remboursée, sauf en cas de maladie grave (certificat médical à l'appui).

Ponctualité et régularité vivement souhaitées.

MATÉRIEL DEMANDÉ

Support pour écrire – au choix - + trousse garnie et pochette de rangement.

INSCRIPTION

Inscription assortie d'arrhes + adhésion au plus tard le **15 octobre 2022.**

Formulaire d'inscription à compléter en page 2.

Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail écriture-papyrus@orange.fr ou sur le site <http://écriture-papyrus.com>

TARIF - règlement par chèque(s) à Écriture & Papyrus ou virement* : 250,00 €

Arrhes : **70 €** + Solde à remettre le premier jour du stage : **1 x 180 € ou 3 chèques de 60 €** datés du jour - encaissés le mois de votre choix (à inscrire au verso du chèque) + Adhésion membre de soutien 2022-2023 : **8 €** minimum.

***Pour règlement par virement bancaire :**

Assoc. Écriture & Papyrus BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2022-2023
à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire - écrire très lisiblement) :

Personne à contacter si besoin (nom + tel) :

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé **1, 2, 3 partez !**

qui aura lieu (date-s-) **21 octobre, 25 novembre, 2 décembre 2022 + 3 février, 10 mars, 28 avril, 26 mai, 16 juin 2023.**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 70 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 8,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Je peux également régler mon adhésion directement sur le site de Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/ecriture-papyrus/adhesions/membre-de-soutien>

Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription** + notice explicative si besoin **au plus tard une semaine avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **8 euros minimum.***

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature